

# LE NOUVEAU MODÈLE D'AFFAIRES ET DE GOUVERNANCE EN TOURISME

## SON DÉPLOIEMENT

16 juin 2016

# Contexte

- Un peu d'histoire
- Plan d'action 2016-2020, contenant six mesures, dévoilé aux Assises de l'industrie touristique du Québec en octobre 2015 :
  - Actualiser l'encadrement des établissements d'hébergement touristique
  - Assurer le déploiement de stratégies sectorielles
  - Déléguer la commercialisation à l'industrie
  - Poursuivre l'aide financière aux festivals/événements
  - Doter le Québec d'une stratégie d'accueil touristique
  - Rendre disponible l'intelligence marché

# Actualiser l'encadrement des établissements d'hébergement touristique

- Le projet de loi 67 est entré en vigueur le 15 avril 2016 :
  - Améliorer l'encadrement de l'hébergement touristique
- Application de la Loi et du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique :
  - Clarifier la notion de base occasionnelle
  - Plus d'inspecteurs – Entente avec les mandataires en cours
  - Augmenter la portée des dispositions pénales
  - Alléger la procédure de demande d'attestation

# Assurer le déploiement de stratégies sectorielles

- Budget 2016-2017 du gouvernement du Québec injecte plus de 140 M\$ pour assurer la réalisation du Plan d'action 2016-2020 :
  - Dont 60 M\$ pour assurer le déploiement des stratégies sectorielles hivernale, de nature et d'aventure, culturelle et événementielle :
    - 40 M\$ pour soutenir des projets stratégiques et structurants
    - 12 M\$ pour mettre en œuvre de nouvelles ententes de partenariat régional
    - 8 M\$ pour accompagner les entrepreneurs dans la réalisation de leur projet et stimuler l'innovation dans les entreprises touristiques

# Déléguer la commercialisation à l'industrie

- Déléguer à un organisme associatif externe le mandat de réaliser la promotion et la mise en marché touristiques sur les marchés hors Québec
- Engagement ministériel de cofinancer cette responsabilité à l'Alliance de l'industrie touristique du Québec (AITQ) :
  - Verser 13 M\$ annuellement pour ce faire
- Conclusion du partenariat d'affaires entre le MTO et l'AITQ en cours

# Déléguer la commercialisation à l'industrie

## *Harmonisation de la taxe sur l'hébergement (TSH)*

- L'industrie touristique via les ATR doit finaliser la mise en place de l'AITQ et pourvoir à son financement
  - Uniformiser la TSH à 3,5 % et élargir son champ d'application
  - Financer sa contribution minimale de 10 M\$
- Bulletin d'information du ministère des Finances du 29 avril 2016 annonce que la TSH passera à 3,5 % le prix de la nuitée à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016 sur le territoire des ATR qui auront choisi de s'en prévaloir

# Poursuivre l'aide financière aux festivals/événements

- Maintien du financement et des critères actuels
- Révision du programme
  - Mission et objectifs
- Évaluation des retombées – Guide méthodologique
- Échéancier – Automne 2016

# Doter le Québec d'une stratégie d'accueil touristique

- Objectif : Consolider la bonne réputation du Québec
- Décloisonnement
- Modernisation des moyens de communication
- Clarification des rôles et responsabilités



# Rendre disponible l'intelligence marché

- Orienter, planifier et coordonner le développement des connaissances stratégiques
- Faire exécuter ou exécuter
- ASSURER L'ACCESSIBILITÉ ET LA DIFFUSION

# Le ministère du Tourisme

- Élaboration des grandes orientations
  - Commercialisation
  - Développement de l'offre
- Assurer le développement et le soutien du produit
- Coordonner la concertation interministérielle
- Assurer le déploiement du PDIT 2012-2020

# QUESTIONS?

## MERCI!